

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL 15 SEPTEMBRE 2020 À 19H00 À LA SALLE POLYVALENTE LA CHÂTAIGNE

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal et de l'administration communale, ainsi que le public et la presse.

En préambule, la Présidente informe l'assemblée de toutes les règles particulières à observer dues au Covid-19.

L'assemblée observe une minute de silence en hommage aux défunts survenus depuis la dernière séance et félicite M. Nicolas Dorsaz, Conseiller général, pour la naissance de sa fille.

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, annonce ensuite la démission du Conseil général de **Sandrine Perruchoud**. Pour la remplacer, le Conseil communal a élu, conformément aux exigences légales, **Célia Polo-Mettan**, en qualité de conseillère générale pour le solde de la période législative.

Au nom de l'assemblée, la présidente lui adresse ses félicitations et ses souhaits de bienvenue, et précise qu'elle a déjà rejoint la Commission EEEU.

La Présidente souhaite également la bienvenue à **M. Nicolas Fellay, nouveau Chef du Service technique**.

Les scrutateurs pour cette séance sont :

- Christophe Ançay, PLR
- Jonas Carron, MISE
- Line Dorsaz, PDC
- Martine Jeanbourquin, UDC

La séance se poursuit par la lecture de l'ordre du jour :

1. Salutations et contrôle des présences
2. PV de la séance du 17 décembre 2019
3. Comptes de la Municipalité et des SI 2019
4. Prorogation de crédit n°620.501.02 Ponts et passerelles :
Prorogation de crédit et crédit supplémentaire de Fr. 170'000.-
5. Modification du Règlement communal sur les taxes de séjour et d'hébergement
6. Postulat n° 91 de la jeunesse pour une commune de Fully vivante
7. Transformation de la motion du groupe MISE en postulat : Publication sur le site internet de la commune en lien avec les séances du Conseil général
8. Rapport des commissions EEEU / DETA / COGEST / SASJCS
9. Divers

Sans remarque particulière, l'ordre du jour est accepté tel que proposé à l'unanimité des membres présents.

1. Salutations et contrôle des présences

Excusés : Mathieu Bessero-Belti, MISE
Yannick Dubosson, PLR
Sébastien Michaud, PDC
Sandy Pravato, PLR
Bertrand Zermatten, PDC

Absents : Roberto Ançay, PDC
Joachim Perraudin, PDC

2. PV de la dernière séance plénière du 17 décembre 2019

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers généraux, joint à la convocation à la présente séance.

Plusieurs demandes de modifications du Groupe UDC ont également été transmises par email avant cette séance. Il s'agit de :

4. Projet RIBI

Géraldine Granges Guenot relaie l'inquiétude du groupe UDC quant à la maîtrise des coûts **et espère vivement que l'expérience vécue lors de la réalisation de la 1^{ère} partie des travaux avec le bureau RIBI ne se reproduise pas.** Toutefois, le groupe souligne la grande importance de conserver l'indépendance communale **et recommande d'accepter ce crédit d'engagement.**

5. Budget : amendement du groupe MISE

La parole est donnée à Géraldine Granges Guenot, du groupe UDC, pour qui il est souhaitable d'abaisser le coefficient, car nous avons eu beaucoup d'augmentation de taxes. **Elle rappelle le postulat no 61 déposé par le MISE en 2012, intitulé « pour une adaptation des taxes communales et de l'indexation », postulat refusé à l'époque par le PDC. Le groupe UDC recommande donc de refuser cet amendement.**

Budget global

~~Quant à l'achat de la Belle Usine, l'enjeu principal est de valoriser et pas d'acquérir ce bien. Le groupe UDC restera donc vigilant.~~ **Quant à la Belle Usine, s'il est important que la commune puisse acquérir ce bâtiment, l'enjeu principal se situe dans sa valorisation et le groupe UDC restera vigilant afin de défendre les intérêts des citoyens en évitant de les impliquer dans une entreprise trop lourde de conséquences sur les finances communales.**

Postulat no 89

La parole est donnée à Géraldine Granges Guenot du groupe UDC **qui parlera pour les postulats 89 et 90 qui se rejoignent sur le fond.** Elle relève qu'aucune commission n'est intervenue auparavant lors d'études de projet pour proposer une végétalisation des bâtiments et de leurs abords, et c'est regrettable. Il serait souhaitable que chacun des conseillers généraux en prenne conscience. Logiquement, le groupe recommande d'accepter les deux postulats.

Divers. Traitements des postulats et motion

Romaine Wailliez, Cheffe de groupe UDC, rappelle la demande de l'UDC ~~de passer à un Conseil général sans papier~~ **de laisser le libre choix à chaque début de législature et à chaque conseiller général de recevoir les divers documents soit en version électronique soit en version papier.**

Sans remarque particulière, le procès-verbal modifié selon les éléments ci-dessus est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Comptes de la Municipalité et des SI 2019

La parole est donnée à **Vincent Maret, Président de la COGEST**, qui remercie particulièrement ses collègues de commission, le Conseil communal et l'administration qui se sont réunis durant l'été pour analyser ces comptes.

Le rapport de la COGEST montre un degré d'autofinancement de plus de 170%. La COGEST constate que les comptes sont bons et que l'endettement continue de diminuer.

Elle souligne toutefois l'importance de réaliser les investissements prévus dans l'année. Cela permettrait en effet d'obtenir une plus grande similitude entre le budget et les comptes.

Le président de la commission revient notamment sur le crédit non engagé de CHF 4 millions pour le CO Fully-Saxon.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du groupe PDC**, qui remercie la COGEST pour la qualité de son rapport. Le groupe PDC salue le haut taux d'autofinancement. Conscient que plusieurs gros projets occuperont les élus lors des prochaines législatures et que des investissements de taille y sont liés, le groupe PDC accepte à l'unanimité les comptes 2019.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guenot, du groupe UDC**, qui remercie le Conseil communal, la COGEST et l'administration communale, qui ont œuvré à l'élaboration et l'analyse des comptes 2019.

Le groupe UDC relève la marge d'autofinancement plus élevée que l'année précédente et qualifie les comptes de bons. Il rappelle toutefois la non réalisation de certains investissements et remarque que les coûts liés à l'évacuation des déchets ménagers sont en augmentation alors que des efforts sont réalisés par la commune et par les citoyens pour enrayer ces dépenses. Dans ce dossier, le groupe constate le manque de solutions que la taxe au sac a son corolaire d'inconvénients, les bénéfiques écologiques du tri et du recyclage étant amoindris par les négociations de tarifs en fonction des intérêts de chaque acteur.

Enfin, le groupe UDC exprime son espoir de pouvoir regarder les futurs exercices comptables avec autant de sérénité. Les conséquences économiques de la pandémie COVID-19 sont en effet encore impossibles à estimer et les répercussions sur les finances des cantons et communes fortement bénéficiaires de la péréquation risquent d'être importantes.

En conclusion, le groupe UDC recommande d'accepter les comptes 2019 de la municipalité et des services industriels.

La parole est donnée à **Vincent Günther, du groupe MISE**. La lecture des comptes met en évidence une marge d'autofinancement de 176% largement supérieure aux 110% recommandés par le Conseil général. Cette situation très favorable s'est répétée durant toute la législature et ne réjouit pas le groupe, puisque les budgets réservés à certains investissements ne sont pas utilisés. Comme le rapporte la COGEST, ces reports sont dus à des procédures rallongées, indépendantes de la volonté du Conseil communal. Dans ce cadre, le groupe MISE suggère à l'avenir une plus grande anticipation de l'administration dans les retards dus aux procédures et regrette que des projets ne voient pas le jour à cause de ces ralentissements.

Le groupe MISE souhaite encore prendre position sur les points suivants :

Un manque de communication de la part de la commune pour l'information et les services est déploré. La commune dispose d'un site internet qu'elle n'utilise pas suffisamment pour informer les citoyens. Le groupe regrette ainsi cette absence de communication et espère un rapide changement.

Le groupe MISE regrette également le manque d'informations données au Conseil général sur le Projet de développement régional et espère recevoir plus d'informations sur l'évolution de ce projet dans la prochaine analyse du budget 2021.

Enfin, le groupe MISE exprime son espoir d'abandonner le site de la Botzache pour une nouvelle déchetterie localisée ailleurs. Le groupe relève le problème de la localisation sous le stand de tir, mais également le respect des normes et le manque d'infrastructures pour une population grandissante.

Les nuisances sonores relevées en lien avec stand de tir poussent le groupe MISE à proposer de lancer une réflexion sur la construction d'un stand de tir couvert.

En outre, le MISE souhaite que les bennes à papier et autres containers soient moins visibles, notamment sur les éco-points de Branson et du CO.

Pour terminer, le groupe qualifie les comptes 2019 d'excellents. Il souligne le travail de transparence et les nombreuses réponses apportées lors du contrôle des comptes et remercie toutes les personnes qui y ont collaboré.

La parole est donnée à **Jérémy Bruchez, du groupe PLR**, qui regrette que le budget prévu ne soit jamais totalement utilisé et demande un effort dans ce sens.

Le groupe recommande l'approbation des comptes 2019.

Edouard Fellay, Président de la commune, exprime sa satisfaction de pouvoir proposer pour la dernière fois des comptes qualifiés par tous les groupes de bons à excellents. Il rappelle que l'objectif affiché de cette législature était de compresser la dette. Le président remercie l'ensemble du Conseil communal, l'administration et le Conseil général d'avoir accepté d'aller dans ce sens, ce qui a permis d'obtenir une dette par habitant historiquement basse de CHF 1'289.-.

Les réponses aux questions en lien avec le PDR et la déchetterie seront apportées lors de la prochaine séance, en décembre.

Nous passons ensuite au vote. **Les comptes 2019 de la Municipalité et des Services industriels sont acceptés à l'unanimité des membres présents.**

4. Prorogation de crédit n°620.501.02 Ponts et passerelles : Prorogation de crédit et crédit supplémentaire de Fr 170'000.-

Géraldine Granges Guenot, indique que le Groupe UDC soutient la prorogation de crédit de Fr. 130'000.- et demande des explications quant au crédit supplémentaire de Fr. 40'000.-

Ni les autres groupes politiques ni la COGEST ne souhaitent faire d'autres commentaires.

Emmanuel Carron, Conseiller communal, explique que ce crédit correspond d'une part au Pont Gay pour un montant de Fr. 32'000.-. Dans ce dossier l'Etat du Valais a demandé une étude supplémentaire, ce qui a retardé le début des travaux qui ont dû, pour cette raison, s'étaler sur deux exercices comptables. D'autre part, le solde du crédit concerne un surcout dû à un conflit pour la construction d'une passerelle. Le goudronnage n'a ainsi pu être réalisé que cette année.

Le Conseil général passe au vote. **La prorogation de crédit et le crédit supplémentaire sont acceptés à l'unanimité des membres présents.**

5. Modification du Règlement communal sur les taxes de séjour et d'hébergement

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, explique qu'il s'agit de modifications purement formelles. C'est pourquoi le Bureau du Conseil général n'a pas jugé nécessaire de faire traiter préalablement cet objet par une commission.

Le Conseil général passe au vote. **La modification du Règlement communal sur les taxes de séjour et d'hébergement est acceptée par 34 oui, 3 non et 0 abstention.**

6. Postulat n° 91 de la jeunesse pour une commune de Fully vivante

Line Dorsaz, Conseillère générale PDC et première signataire, prend la parole pour expliquer les buts de ce postulat qui souhaite donner un signal fort d'encouragement à notre jeunesse.

Le Conseil général se prononce sur l'entrée en matière. Celle-ci est **acceptée à l'unanimité des membres présents**.

La parole est donnée à **Vincent Günther, du groupe MISE**, qui relève un certain flou dans les actions demandées. La facilitation ou la demande d'autorisations souhaitées prouvent pour le MISE un manque de communication dont souffre la commune de Fully.

Le groupe s'inquiète en outre pour l'avenir des associations de Fully, notamment celles qui ne disposent pas de locaux. Suite à la vente des anciennes Caves Carron, plusieurs associations perdent des locaux pour leurs activités. À cette occasion, le groupe MISE suggère de saisir l'opportunité de la vente du bâtiment du Cercle et d'envisager un complexe comportant l'office du tourisme, la société de développement et des locaux pour les associations.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guenot, du groupe UDC**, qui relève que nos centres des villages, appelés « cœurs de villages » ne battent souvent plus beaucoup. Le groupe rappelle l'évidence d'avoir des villages vivants. Il souligne l'inutilité des investissements votés par le Conseil général pour favoriser leur convivialité si les jeunes se tiennent ailleurs. Le groupe recommande donc de soutenir ce postulat.

La parole est donnée à **Jérémy Bruchez, du groupe PLR**, qui encourage ce postulat visant à faciliter toute autorisation.

Le Conseil général passe au vote. **Le postulat n°91 est accepté à l'unanimité des membres présents**.

7. Transformation de la motion du groupe MISE en postulat : Publication sur le site internet de la commune en lien avec les séances du Conseil général

Vincent Günther, Conseiller général MISE, rappelle en premier lieu que la communication est un des maillons faibles de notre commune et présente les différentes étapes menant à cette demande de transformation.

En décembre 2018, le Conseil général avait accepté la motion du MISE « Pour un accès facilité à l'information », qui devait conduire à la modification d'un article de règlement pour permettre notamment la mise en ligne des documents du Conseil général pour avoir un accès à distance à une bibliothèque des nombreux documents devant être étudiés par le législatif.

La mise en pratique s'avère plus difficile que prévu. En effet, il s'agirait ici de modifier le règlement communal d'organisation (RCO), qui contient les articles en lien avec le fonctionnement de l'administration communale et non simplement le règlement du Conseil général. Pour modifier le RCO, une consultation populaire est nécessaire. Au vu de l'enjeu de cette modification de règlement, une votation populaire ne semble pas justifiée.

Pour cette raison, en accord avec le Bureau du Conseil général, le groupe MISE souhaite régler cette demande par le biais d'un postulat. Cette demande avait été effectuée en décembre 2019 par le Conseil communal, mais les motionnaires n'avaient alors pas évalué la difficulté et la lenteur de sa mise en application par l'intermédiaire d'une motion. Dans ce sens, le postulat permet une application plus rapide et moins coûteuse.

Le Conseil général se prononce d'abord sur la demande de transformation de cette motion en postulat. **La transformation de la motion en postulat est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

Ensuite, le Conseil général se prononce sur l'entrée en matière de ce postulat n°92, qui est **acceptée par 36 oui, 0 non et 1 abstention.**

Enfin, le Conseil général passe au vote de ce postulat. **Le postulat n°92 est accepté par 34 oui, 0 non et 3 abstentions.**

8. Rapport des commissions EEEU / DETA / COGEST / SASJCS

Christophe Thétaz, Président de la Commission SASJCS, relate les derniers travaux de la commission, qu'ont été le dépôt du postulat pour un-e délégué-e social-e, le nouveau règlement sur l'aide à la famille prévu en principe pour 2021, une analyse sur le contrat avec le CMS et la Solidarité pour les appartements protégés, le suivi des réflexions sur la politique des seniors. Concernant la Belle Usine, la commission suggère de mettre sur pied une commission ad hoc afin d'avancer rapidement sur ce dossier.

Christel Mailler, Président de la Commission EEEU, revient sur les dossiers qui ont occupé la commission durant cette législature : suivi du chantier de la rénovation de la crèche-UAPE, mise sur pied d'une conférence sur la thématique zéro déchet, affichage public, interpellation sur les bâtiments abandonnés, transformation de l'Office du tourisme, projet « RIBI », statuts du CO, proposition de récolte des déchets alimentaires, information sur TéléChiboz, uniformisation des affiches électorales, plan directeur sur l'éclairage public, etc. il remercie le Conseil communal, l'administration et la présidente du Conseil général pour leur soutien, ainsi que l'ensemble des membres de la commission pour leur travail.

Vincent Maret, Président de la COGEST, relève deux points importants qui ont marqué cette législature, à savoir l'introduction du vote rubrique par rubrique, utilisé une seule fois, et des comptes qui ont connu un autofinancement très élevé durant les quatre ans.

César Da Silva, Rapporteur de la Commission DETA, revient sur les différents objets traités par cette commission durant ces quatre ans : soutien aux artisans et à la Comart dans l'organisation des marchés, nouveau plan de zone, soutien à l'Office du tourisme et la société de développement avec une forte volonté de développer des activités didactiques, l'œnotourisme, le VTT, la mobilité douce avec une piste cyclable reliant Saillon au code du Rhône, la télécabine Mazembroz/Chiboz et la liaison Fully Charrat, soutien au PDR, ainsi que la troisième correction du Rhône.

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, remercie tous les conseillers généraux pour leur travail assidu, leur collégialité et leur sérénité durant toute la législature.

9. Divers

Réponses aux postulats

Les réponses aux postulats n°84-86-87-89-90 sont jointes au procès-verbal.

Sortie de fin de législature

Celle-ci est annulée en raison de la situation sanitaire. Un budget de CHF 100.- / personne est toutefois dévolu à chaque commission pour partager un souper ou organiser une sortie en petit groupe.

PAZ / RCC

Edouard Fellay, Président de la Commune, rappelle que le PAZ / RCC est auprès du Canton depuis septembre 2014. Une rencontre s'est tenue avec l'Etat à la fin 2019, au cours de laquelle il a été convenu que l'homologation aurait lieu entre octobre et novembre 2020.

Belle Usine

Suite au budget 2020 accepté par le Conseil général, **Edouard Fellay, Président de la Commune**, informe que la Commune et FMdF ont aujourd'hui finalisé le rachat du bâtiment. L'acte sera officiellement signé dans les jours suivant la présente séance.

Vincent Günther, Conseiller général MISE, déplore le manque de clarté de ce dossier et regrette que ce dossier n'ait pas pu être analysé par les commissions du Conseil général. Il s'étonne que les propositions faites doivent être rentables, alors que les sociétés locales ne sont soumises à aucune rentabilité économique, et dénonce cette injustice. Il rappelle que la salle polyvalente n'a jamais demandé d'étude de rendement. Au même titre que le sport, le groupe MISE souhaite que la culture ne soit pas vue sous un angle de rentabilité. Le groupe demande donc qu'une étude sérieuse sur la politique culturelle soit transmise au Conseil général.

Caroline Ançay, Conseillère communale, rappelle que trois études ont été réalisées sur ce dossier. La volonté du Conseil communal est d'avoir un rapport du Conseil général sur les différentes variantes.

Camping-cars

Vincent Günther, Conseiller général MISE, demande de saisir l'opportunité due à la pandémie actuelle, afin que la commune entame une réflexion sur l'accueil des camping-cars. Il semble en effet judicieux de mettre à disposition des espaces et services pour cette nouvelle catégorie de touristes qui vient visiter notre commune.

Alain Mermoud, Vice-président de la commune, souligne que cette demande met en perspective deux questions distinctes : l'aspect sécuritaire et celui du tourisme. Normalement, les camping-cars sont interdits par le règlement de police. À l'heure actuelle, une tolérance d'une nuit est acceptée, puis les camping-caristes sont ensuite dirigés vers des campings officiels de la région.

Stéphane Bessero, Conseiller communal, indique que ces demandes ont été remontées à l'Office du tourisme et au comité de la Société de développement. Ce point sera mentionné dans leur stratégie 2020-2023. Il souligne toutefois la problématique, au niveau de l'urbanisme, de la conformité au PAZ. La demande est entendue, mais il faut du temps pour la mettre en place et être parfaitement en ordre avec toutes les réglementations.

Martine Jeanbourquin, Conseillère générale UDC, camping-cariste, attire l'attention du Conseil général sur le fait que si nous n'avons pas les ressources nécessaires pour la gestion des déchets notamment, de nombreux problèmes vont survenir.

Ravine de Beudon

À la demande de **Philippe Bruchez, Conseiller général UDC**, de savoir s'il est prévu de baisser le canal et relâcher l'eau, **Emmanuel Carron, Conseiller communal**, répond qu'une décision en la matière est attendue de la part des services cantonaux.

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, remercie le Conseil communal et l'administration pour leur bonne collaboration. Elle rappelle que **la prochaine séance aura lieu le mardi 15 décembre 2020**.

La parole n'étant plus demandée, Jeanne-Andrée Volken remercie chacun de sa participation, clôt cette séance à 20h36 et laisse la parole aux représentants de la Colonie de Sorniot qui présentent maintenant le projet de la nouvelle colonie aux membres du Conseil général qui le souhaitent.

La Présidente

Le Secrétaire

Jeanne-Andrée Volken

Christophe Albasini